



CORRESPONDANCE TEMPS PARTIEL

AGREGES

Horaire hebdomadaire	Quotité de service	Quotité financière
9/15	60,00 %	60,00 %
11/15	73,33 %	73,33 %
12/15	80,00 %	85,70 %
12,50/15	83,33 %	87,60 %
13/15	86,67 %	89,50 %

CERTIFIES/PLP

Horaire hebdomadaire	Quotité de service	Quotité financière
9/18	50,00 %	50,00 %
11/18	61,11 %	61,11 %
12/18	66,67 %	66,67 %
12,50/18	69,44 %	69,44 %
13/18	72,22 %	72,22 %
13,50/18	75,00 %	75,00 %
14/18	77,78 %	77,78 %
14,40/18	80,00 %	85,70 %
14,50/18	80,56 %	86,00 %
15/18	83,33 %	87,60 %
15,50/18	86,11 %	89,20 %
16/18	88,89 %	90,80 %

DOCUMENTALISTES

Horaire hebdomadaire	Quotité de service	Quotité financière
18/36	50,00 %	50,00 %
21/36	58,33 %	58,33 %
27/36	75,00 %	75,00 %
28,80/36	80,00 %	85,70 %

Quotité financière à compter du 01.09.2004 pour les temps partiels de 80 % à 90 % :
Modalité de calcul : (Quotité horaire en % X 4/7) + 40
(Décret n ° 2003-1307 du 26/12/2003)